

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2970

16 décembre 2008

SOMMAIRE

Agit S.A.	142547	Inversiones Caudal II S.à r.l.	142535
ALPHA FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF)	142516	Istithmar Education S.à r.l.	142522
Altec Lansing Europe S.à r.l.	142517	JetLink	142514
Altradius S.A.	142520	Keyness Holding S.A.	142524
Altradius S.A.	142520	Malifo S.A.	142516
Apax School 1 S.à r.l.	142525	MARKTINVEST Real Estate International S.A.	142525
Arrows Private Equity S.A.	142519	Martin Reinert S.à r.l.	142520
Castor International S.à r.l.	142515	MDO Management Company	142531
CEREP III S.à r.l.	142514	Melanie S.A.	142516
Charterhouse Poppy II	142521	Mishal Finance S.A.	142522
C. Jans Energies S.A.	142523	Multimmo S.A.	142517
Comodot	142535	Multipartners S.A.	142538
CRC Holding S.à r.l.	142522	Nalco Luxembourg Holdings Sàrl	142538
Creative Investments S.A.	142516	Open Ocean S.à r.l.	142528
Cultur'All	142542	Oremus Holding S.A.	142524
Dabster S.A.	142521	PCAM Issuance S.A.	142548
Damovo Holdings S.à r.l.	142520	Pimpa S.A.	142518
D.F. Holding S.A.	142519	PMB Real Estate S.A.	142517
DUCATIBIS Holding S.A.	142538	Pollux Properties S.à r.l.	142515
E.G.L. (Elektro Grousshandel Letzebuerg) S.A.	142523	RCB Holding S.à.r.l.	142544
EGL Renewable Luxembourg AG	142548	Real Estate Development S.A.	142514
Elma Finance S.A.	142515	REFLEKA (Reflexkauf) S.A.	142517
EPSILON S.A.	142528	Scott & Krohn Holding S.A.	142521
Erival Holdings S.à r.l.	142516	Scrumlab S.A.	142539
F.G.P. (Luxembourg) S.A.	142517	Sensibilisation et Information sur le don de tissus humains asbl ancien Registre Luxembourgeois du don de la Moelle	142545
Financière Daunou 5 S.à r.l.	142546	Sirius Logistics S.à r.l.	142515
Floorinvest Holding S.A.	142518	Special Service Agency S.à r.l.	142523
FOGA Finance S.A.	142518	The Directors' Office	142517
Graphiconsulting S.A.	142560	TPG Sonic V A S.à r.l.	142535
Hamel S.A.	142519	Traditio Investment S.A.	142541
IBKS Sàrl (Innovative Bau und Kanal-Sanierung)	142514	Velox Holdco S.à r.l.	142531
Infrastructure Européenne S.à r.l.	142514	Zephyr Capital Investments S.A.	142518

CEREP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.446.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53410 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008150081/211/12.

(080177333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 29.211.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 12 novembre 2008

Il a été décidé

de nommer Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, née le 11 mars 1965 à Arlon, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008152108/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01097. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

**IBKS Sàrl (Innovative Bau und Kanal-Sanierung), Société à responsabilité limitée,
(anc. Infrastructure Européenne S.à r.l.).**

Siège social: L-5495 Wintrange, 6, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 49.439.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 octobre 2008.

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2008150083/2724/14.

(080177284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

JetLink, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 98.061.

Le siège social de la société Jetlink a été dénoncé avec effet immédiat au 24 octobre 2008 par la société DM Stratégie sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Fender.

Référence de publication: 2008152352/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02919. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Castor International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 112.248.

Il résulte de deux courriers adressés à la société Castor International S.à r.l. que Madame Géraldine Schmit et Monsieur Eddy Dome ont démissionné de leur mandat de gérant de la société en date du 22 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés

Signatures

Référence de publication: 2008149595/4170/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08900. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Pollux Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 112.252.

Il résulte de deux courriers adressés à la société Pollux Properties S.à r.l. que Madame Géraldine Schmit et Monsieur Eddy Dome ont démissionné de leur mandat de gérant de la société en date du 22 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés

Signatures

Référence de publication: 2008149596/4170/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08901. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Sirius Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 112.251.

Il résulte deux courriers adressés à la société Sirius Logistics S.à r.l. que Madame Géraldine Schmit et Monsieur Eddy Dome ont démissionné de leur mandat de gérant de la société en date du 22 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A la demande des intéressés

Signatures

Référence de publication: 2008149597/4170/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08905. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Elma Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 8A, rue des Carrières.
R.C.S. Luxembourg B 97.934.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008149588/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08274. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

**ALPHA FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF),
(anc. Malifo S.A.).**

R.C.S. Luxembourg B 122.614.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 53535 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008150074/211/12.

(080177196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Creative Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 85.088.

Par la présente, je soussignée, Natalya STRASCHEVSKAYA-TUMMINELLI, née le 9 janvier 1972 à Talinn (Estonie) et demeurant au 10, Munnereferstroos à L-5730 Aspelt, commissaire aux comptes de la société CREATIVE INVESTMENTS S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 85.088, démissionne avec effet immédiat de mon mandat de commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Natalya STRASCHEVSKAYA-TUMMINELLI..

Référence de publication: 2008149598/318/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Erival Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 140.135.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008150075/211/11.

(080177201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Melanie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 76.974.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2006 enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008 sous référence LSO-CW04434, en remplacement du bilan enregistré à Luxembourg sous référence LSO-CL07820 le 31 décembre 2007 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 15 janvier 2008 (L080007069.05 et L080007069.04), a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008150619/5387/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04434. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

PMB Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 110.519.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008150086/220/10.

(080176669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

F.G.P. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue Grand-Duc Jean.
R.C.S. Luxembourg B 23.728.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 25 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008150085/220/10.

(080176661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

The Directors' Office, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 142.270.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 26 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008150084/242/10.

(080176723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Altec Lansing Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 89.730.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 53415 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008150077/211/11.

(080177235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

**Multimmo S.A., Société Anonyme,
(anc. REFLEKA (Reflexkauf) S.A.).**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 7, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 140.475.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Paul DECKER
Notaire

Référence de publication: 2008150079/206/13.

(080177323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Floorinvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 35.035.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008150080/206/12.

(080177328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

FOGA Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg, Centre Le 2000.

R.C.S. Luxembourg B 132.059.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008150078/212/10.

(080177249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Pimpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.775.

Je soussignée Antonelli Sandrine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

Née le 06/03/1969 à Savigny-Sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

PIMPA S.A. ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 133.775

Date effective: le 20 novembre 2008

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Antonelli Sandrine.

Référence de publication: 2008149652/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.(080176450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.**Zephyr Capital Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Alon.

R.C.S. Luxembourg B 129.352.

Je soussignée Antonelli Sandrine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Née le 06/03/1969 à Savigny-sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ZEPHYR CAPITAL INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 129.352

Date effective: le 31 octobre 2008

Fait à Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2008149642/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03964. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.(080176473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Arrows Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.034.

Je soussignée Antonelli Sandrine, demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
Née le 06/03/1969 à Savigny-sur-Orge (France),

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

ARROWS PRIVATE EQUITY S.A., ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 88.034

Date effective: le 20 novembre 2008

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Antonelli Sandrine.

Référence de publication: 2008149644/1022/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08569. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Hamel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 38.838.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social
à Luxembourg, le 16 avril 2008 à 14:00 heures.*

L'Assemblée Générale nomme les Administrateurs: Messieurs Marc Ambroisien et Sidney Bouvier ainsi que Madame Elise Lethuillier et le Commissaire aux Comptes, H.R.T. Révision S.A., pour une année. Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2008.

Pour la société

Signature

Un Administrateur

Référence de publication: 2008149618/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05428. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

D.F. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 44.663.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2008

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Monsieur Guy DE CLERCQ, demeurant 30, avenue George V, F-75008 Paris, Monsieur Michel PALU, demeurant 29, route de Pré-Bois, CH-1215 Genève, et Monsieur Jean-Claude PALU, demeurant 29, route de Pré-Bois, CH-1215 Genève, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008149605/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Martin Reinert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Z. I. Op Tomm.
R.C.S. Luxembourg B 50.853.

Le bilan arrêté au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 2 décembre 2008.

Pour MARTIN REINERT S.à.r.l.

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2008151523/598/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09449. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080178616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Damovo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6742 Grevenmacher, 2, Kofferschmattgaessel.
R.C.S. Luxembourg B 127.003.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008150089/5770/11.

(080176691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Altradius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 109.295.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme

ALTRADIUS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008151596/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01557. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080178093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Altradius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 109.295.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme

ALTRADIUS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008151597/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01566. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080178095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

142521

Scott & Krohn Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 19.679.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 octobre 2008 que:

1. La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS en sa qualité d'administrateur est acceptée.
2. Est coopté en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Luc GERONDAL, fiscaliste, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008149609/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Charterhouse Poppy II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 116.784.

—
EXTRAIT

A ce jour, l'adresse de Mr. Christophe El Gammal, Gérant C de la Société, n'est plus au 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette mais au 67, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

De plus, l'adresse de l'Associé unique de la Société, Charterhouse Poppy I, n'est plus au 174, route de Longwy L-1940, mais au 8, rue Notre-Dame, L- 2240 Luxembourg.

POUR PUBLICATION

Cristophe El Gammal

Mandataire

Référence de publication: 2008151978/6762/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Dabster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 70.389.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue au siège social en date du 12 novembre 2008

Il a été décidé

de nommer Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, née le 11 mars 1965 à Arlon, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L -1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008152103/322/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01080. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Istithmar Education S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 123.469.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Pour *ISTITHMAR EDUCATION S.A R.L.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2008152139/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01802. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Mishal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.227.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.11.08.

Mishal Finance S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008152262/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01419. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

CRC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 115.214.

Resolution of an Extraordinary General Meeting by the Shareholders of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Resolution

The Shareholders of the Company RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

Arvid Posse.

Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse L- 2132 Luxembourg.

Arvid Posse.

Référence de publication: 2008152311/1369/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09573. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Special Service Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 22.590.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 20 novembre 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- SPECIAL SERVICE AGENCY s.à r.l. (B22 590), avec siège social à L-2017 Luxembourg, 2, allée Léopold Goebel, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor

Pour extrait conforme

M^e Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2008151219/2630/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09712. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

E.G.L. (Elektro Groushandel Letzebuerg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 82.967.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse 2, avenue Charles de Gaulle

B.P. 351 L-2013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008149577/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07679. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

C. Jans Energies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9631 Allerborn, Maison 3.

R.C.S. Luxembourg B 125.105.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue le 1^{er} octobre 2008 à 10.30 heures à Allerborn

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré décide, en se prévalant de l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ce jour et conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 et de l'article 6 des statuts, de déléguer tous ses pouvoirs en ce qui concerne la gestion des affaires ainsi que la représentation de la société à Monsieur Thierry HUPPERTZ qui portera le titre d'administrateur-délégué et qui pourra engager valablement la société par sa signature conjointe avec la signature d'un autre administrateur.

La durée du mandat du nouvel administrateur délégué est fixée pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2008151600/832/19.

Enregistré à Diekirch, le 28 novembre 2008, réf. DSO-CW00369. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080178186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Keyness Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 66.633.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2008

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Mme Axelle Rémiche, née le 16 avril 1973 à Arlon (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

2. M. Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A. démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2010.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour KEYNESS HOLDING S.A.

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008152305/34/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008, réf. LSO-CX00273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Oremus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 112.807.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2008

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Mme Axelle Rémiche, née le 16 avril 1973 à Arlon (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau, M. Romain Thillens et M. Nour-Eddin Nijar démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

2. M. Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A. démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2011.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

142525

Fait à Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour OREMUS HOLDING S.A.

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008152304/34/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08538. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Apax School 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.019.936,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.563.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008150092/5770/11.

(080176752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

MARKTINVEST Real Estate International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 143.199.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den zwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1. Die anonyme Gesellschaft "SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H.," mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, hier vertreten durch ihren Verwaltungsratsvorsitzenden Herrn Hermann-Josef LENZ, Privatbeamter, geboren am 16. Mai 1955 in Winterspelt-Eigelscheid, Matrikel N° 1955 05 16 597, (Deutschland), wohnhaft in B-4784 St. Vith (Belgien), Hinderhausen, 82

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUROTAX Euro Financial and Tax Consult S.à r.l.," mit Sitz in L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg,

hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herr Hermann-Josef LENZ, vorbenannt.

Diese Erschienenen, ersuchen den Notar wie folgt die Satzungen einer Aktiengesellschaft zu beurkunden:

Kapitel I. Benennung, Sitz, Gesellschaftszweck, Dauer

Art. 1. Unter der Bezeichnung "MARKTINVEST Real Estate International S.A." "wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker.

Durch Beschluss des Verwaltungsrats können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg, als auch im Ausland errichtet werden. Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt. Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft ist gegründet für eine unbestimmte Dauer.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Planung, die Entwicklung, die Architektur, sowie die wirtschaftliche Realisation und Vermarktung von Immobilien.

Die Gesellschaft kann sämtliche Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Kapitel II. Gesellschaftskapital, Aktien

Art. 5. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf einunddreißigtausend (31 000) Euro, eingeteilt in sechshundertzwanzig (620) Aktien zu je fünfzig (50) Euro.

Nach Wahl ihrer Besitzer können die Aktien in einzelne Aktien darstellende Zertifikate, oder in Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann das Gesellschaftskapital erhöht oder erniedrigt werden.

Kapitel III. Verwaltung, Übertragung

Art. 6. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat von mindestens Mitgliedern, welche Aktionäre der Gesellschaft sind oder nicht. Sie werden ernannt für eine sechs Jahre nicht überschreitende Amtszeit, durch die Generalversammlung der Aktionäre, welche dieselben zu jeder Zeit abberufen kann.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder zusammen mit den Kommissaren das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden der von der Generalversammlung gewählt wird. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden. Ein schriftlich gefaßter Beschluss der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam, wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefaßter Beschluß.

Art. 8. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben. Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 9. Der Verwaltungsrat ist mit den weitestgehenden Vollmachten versehen, um alle, mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängenden Verwaltungs- und Verfügungshandlungen vorzunehmen.

Sämtliche Handlungen, welche nicht durch das Gesetz oder durch gegenwärtige Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 10. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorhergehenden Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die in der nachfolgenden Generalversammlung gefassten Beschlüsse.

Art. 12. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannten Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt. Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Kapitel V. Generalversammlung

Art. 13. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes. Sollten die Aktionäre nicht bekannt sein, erfolgt die Einberufung durch Veröffentlichung im Memorial und in den geeigneten Tageszeitungen nach den gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 14. Die jährliche Generalversammlung findet statt in Wecker an den im Einberufungsschreiben genannten Ort am ersten Montag des Monats Mai, um zehn Uhr vormittags, das erste Mal im Jahre 2010.

Sollte dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Arbeitstag verschoben.

Art. 15. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 16. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Kapitel VI. Geschäftsjahr, Verteilung des Reingewinnes

Art. 17. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, welches beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft

und endet am 31. Dezember 2009. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung. Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Reingewinn werden fünf Prozent (5%) dem gesetzlichen Reservefonds zugeführt; diese Zuführung ist nicht mehr zwingend wenn der Reservefonds zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals darstellt. Mit Zustimmung des Kommissars und unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten. Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitalbildung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Kapitel VII. Auflösung, Liquidation

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß, wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Kapitel VIII. Allgemeines

Art. 20. Der unterzeichnete Notar bescheinigt dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind

Zeichnung der Aktien

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, daß das gesamte Kapital wie folgt gezeichnet wurde:

1. Die anonyme Gesellschaft "SWISS-LUX FINANCIAL HOLDING S.A.H.", vorbenannt, sechshundertneunzehn Aktien	619
2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "EUROTAX S.à r.l", vorbenannt, ein Aktie	1
Total: sechshundertzwanzig Aktien	620

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100 %) in bar einbezahlt, sodass der Gesellschaft ab heute die Summe von zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Gründung erwachsen oder ihr auferlegt werden, beträgt ungefähr tausenddreihundert (1 300) Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf drei (3); diejenige der Kommissare wird festgesetzt auf einen.
2. Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:
 1. Herr Ralf BERWEILER, Kaufmann, geboren am 4. Dezember 1963 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54340 Longuich (Deutschland), Hinter Eimes, 4
 2. Herr Tobias Gregor THEIS, Privatbeamter, geboren am 29. Juni 1979 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54295 Trier (Deutschland), Bernhardstrasse, 7
 3. Dame Annette LEIDINGER, Angestellte, geboren am 27. Dezember 1971 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54340 Longuich (Deutschland), Hinter Eimes, 4
3. Die Generalversammlung bestimmt zum Vorsitzenden des Verwaltungsrates für die Dauer von 6 Jahren: Herr Ralf BERWEILER, vorbenannt.
4. Die Generalversammlung bestimmt, daß die Gesellschaft vertreten wird, durch die alleinige Unterschrift des Vorsitzenden des Verwaltungsrates, ohne finanzielle Beschränkung.
5. Zum Kommissar wird ernannt für die Dauer von sechs Jahren: Herr Hermann-Josef LENZ, vorbenannt.
6. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Diekirch, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Lenz, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 21 novembre 2008. Relation: DIE / 2008 /10441. Reçu cent cinquante-cinq euros. 0,5% 155 €

Le Receveur ff. (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations erteilt.

Diekirch, den 27. November 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2008151051/234/151.

(080178581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Open Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 83.684.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008150095/5770/10.

(080176848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

EPSILON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 143.190.

STATUTS

L'an deux mille huit, le douze novembre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Dimitri ANTOINE, consultant informatique, né à Nice (France), le 21 février 1978, demeurant à L-1231 Howald, 47, avenue Berchem,

2. Madame Sandrine SMAL, B.A. Business Administration, née à Lubbeek (Belgique), le 24 juin 1977, demeurant à L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers,

Lesquels comparants, présents comme dit ci avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de "EPSILON S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège peut être transféré en tout autre endroit de la commune par une résolution de rassemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objets:

- l'étude, la création, le développement et la commercialisation de logiciels,
- la consultance dans le domaine informatique dans son sens le plus large et dans le domaine des télécommunications,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à un administrateur délégué, soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées générales

Art. 12. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 13. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de mai à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. En cas de vente des actions détenues par un actionnaire, les autres actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les parts mises à la vente. L'actionnaire vendeur est donc tenu de signaler son intention de vendre ses parts et d'en renseigner le prix ainsi que l'acquéreur pressenti par courrier recommandé avec accusé de réception à chacun des autres administrateurs.

Ceux-ci disposent de trente jours pour exercer leur droit de préemption.

Dans le cas du rachat des actions par les autres actionnaires, il est expressément convenu qu'ils se répartiront les actions acquises au prorata des actions qu'ils détiennent chacun dans la société.

Titre IV. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pourcent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2010.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Dimitri ANTOINE, prénommé, soixante actions	60
2. Madame Sandrine SMAL, prénommée, quarante actions	40
Total: cent actions	100

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées intégralement de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ MILLE CINQ CENT EUROS (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- a. Monsieur Dimitri ANTOINE, consultant informatique, né à Nice (France), le 21 février 1978, demeurant à L-1231 Howald, 47. avenue Berchem,
- b. Madame Sandrine SMAL, B.A. Business Administration, née à Lubbeek (Belgique), le 24 juin 1977, demeurant à L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers,
- c. Madame Hilde DE CONINCK, née à Bruxelles (B), le 16 juin 1958, demeurant à L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

2. Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

"Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A.", numéro RCS B 0070909, avec siège social à L-8211 Mamer, 53 route d'Arlon.

3. Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2012.

4. L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1457 Luxembourg, 21, rue des Eglantiers.

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article quatre des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. DISIVISOUR, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 14 novembre 2008. MER/2008/1809. Reçu cent cinquante-cinq euros à 0,5% = 155,00 €

Le Receveur (signé) : A.MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 novembre 2008.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2008151056/243/165.

(080178527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

MDO Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.627.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008150097/242/10.

(080176709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Velox Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales, datant du 15 juillet 2008, que les associés de la Société ont cédés des parts sociales comme suit:

Monsieur Mark Ian Delahunty a cédé toutes ses parts sociales,

- A la société Bridgepoint Capital (Nominees) Limited, sise 30, Warwick Street, London, W1B 5AL, au Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro 03139614 auprès du registre national du Royaume-Uni, comme suit:

2.905 parts sociales ordinaires de classe A1

2.905 parts sociales ordinaires de classe A2
 2.905 parts sociales ordinaires de classe A3
 2.905 parts sociales ordinaires de classe A4
 2.905 parts sociales ordinaires de classe A5
 927 parts sociales préférentielles de classe B1
 927 parts sociales préférentielles de classe B2
 927 parts sociales préférentielles de classe B3
 927 parts sociales préférentielles de classe B4
 927 parts sociales préférentielles de classe B5

Bridgepoint Capital (Nominees) Limited à cédée des parts,

- A la société Diaverum Pooling GP & CO SCA, sise 174, route de Longwy à L-1940 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B139608 au RCS de Luxembourg, comme suit:

2.905 parts sociales ordinaires de classe A1
 2.905 parts sociales ordinaires de classe A2
 2.905 parts sociales ordinaires de classe A3
 2.905 parts sociales ordinaires de classe A4
 2.905 parts sociales ordinaires de classe A5
 927 parts sociales préférentielles de classe B1
 927 parts sociales préférentielles de classe B2
 927 parts sociales préférentielles de classe B3
 927 parts sociales préférentielles de classe B4
 927 parts sociales préférentielles de classe B5

A compter de cette cession de parts sociales les associés de la société sont comme suit:

- Bridgepoint Capital (Nominees) Limited détenant

1.150.045 parts sociales ordinaires de classe A1
 1.150.045 parts sociales ordinaires de classe A2
 1.150.045 parts sociales ordinaires de classe A3
 1.150.045 parts sociales ordinaires de classe A4
 1.150.045 parts sociales ordinaires de classe A5
 4.464.838 parts sociales préférentielles de classe B1
 4.464.838 parts sociales préférentielles de classe B2
 4.464.838 parts sociales préférentielles de classe B3
 4.464.838 parts sociales préférentielles de classe B4
 4.464.838 parts sociales préférentielles de classe B5

- Diaverum Pooling GP & CO SCA détenant

294.125 parts sociales ordinaires de classe A1
 294.125 parts sociales ordinaires de classe A2
 294.125 parts sociales ordinaires de classe A3
 294.125 parts sociales ordinaires de classe A4
 294.125 parts sociales ordinaires de classe A5
 93.691 parts sociales préférentielles de classe B1
 93.691 parts sociales préférentielles de classe B2
 93.691 parts sociales préférentielles de classe B3
 93.691 parts sociales préférentielles de classe B4
 93.691 parts sociales préférentielles de classe B5

- Anders Althin, détenant

47.926 parts sociales ordinaires de classe A1
 47.926 parts sociales ordinaires de classe A2
 47.926 parts sociales ordinaires de classe A3
 47.926 parts sociales ordinaires de classe A4
 47.926 parts sociales ordinaires de classe A5
 69.595 parts sociales préférentielles de classe B1
 69.595 parts sociales préférentielles de classe B2

69.595 parts sociales préférentielles de classe B3
69.595 parts sociales préférentielles de classe B4
69.595 parts sociales préférentielles de classe B5
- Limpart Holdings Limited, détenant
89.630 parts sociales ordinaires de classe A1
89.630 parts sociales ordinaires de classe A2
89.630 parts sociales ordinaires de classe A3
89.630 parts sociales ordinaires de classe A4
89.630 parts sociales ordinaires de classe A5
347.978 parts sociales préférentielles de classe B1
347.978 parts sociales préférentielles de classe B2
347.978 parts sociales préférentielles de classe B3
347.978 parts sociales préférentielles de classe B4
347.978 parts sociales préférentielles de classe B5
- Alcentra Mezzanine N ° 1 Fund Limited Partnership, détenant
25.522 parts sociales ordinaires de classe A1
25.523 parts sociales ordinaires de classe A2
25.523 parts sociales ordinaires de classe A3
25.523 parts sociales ordinaires de classe A4
25.523 parts sociales ordinaires de classe A5
99.089 parts sociales préférentielles de classe B1
99.089 parts sociales préférentielles de classe B2
99.089 parts sociales préférentielles de classe B3
99.090 parts sociales préférentielles de classe B4
99.090 parts sociales préférentielles de classe B5
- Alcentra Mezzanine QPAM Fund Limited Partnership, détenant
4.354 parts sociales ordinaires de classe A1
4.354 parts sociales ordinaires de classe A2
4.354 parts sociales ordinaires de classe A3
4.354 parts sociales ordinaires de classe A4
4.353 parts sociales ordinaires de classe A5
16.904 parts sociales préférentielles de classe B1
16.903 parts sociales préférentielles de classe B2
16.903 parts sociales préférentielles de classe B3
16.903 parts sociales préférentielles de classe B4
16.903 parts sociales préférentielles de classe B5
- Shiofra 1 Sàrl
29.877 parts sociales ordinaires de classe A1
29.876 parts sociales ordinaires de classe A2
29.876 parts sociales ordinaires de classe A3
29.876 parts sociales ordinaires de classe A4
29.877 parts sociales ordinaires de classe A5
115.992 parts sociales préférentielles de classe B1
115.993 parts sociales préférentielles de classe B2
115.993 parts sociales préférentielles de classe B3
115.992 parts sociales préférentielles de classe B4
115.992 parts sociales préférentielles de classe B5
- CPP Investment Board Private Holdings Inc.
149.384 parts sociales ordinaires de classe A1
149.384 parts sociales ordinaires de classe A2
149.384 parts sociales ordinaires de classe A3
149.384 parts sociales ordinaires de classe A4
149.384 parts sociales ordinaires de classe A5

579.964 parts sociales préférentielles de classe B1
579.964 parts sociales préférentielles de classe B2
579.964 parts sociales préférentielles de classe B3
579.964 parts sociales préférentielles de classe B4
579.964 parts sociales préférentielles de classe B5
- ATP Private Equity Partners II K/S
119.507 parts sociales ordinaires de classe A1
119.507 parts sociales ordinaires de classe A2
119.507 parts sociales ordinaires de classe A3
119.507 parts sociales ordinaires de classe A4
119.507 parts sociales ordinaires de classe A5
463.971 parts sociales préférentielles de classe B1
463.971 parts sociales préférentielles de classe B2
463.971 parts sociales préférentielles de classe B3
463.971 parts sociales préférentielles de classe B4
463.971 parts sociales préférentielles de classe B5
- Gartmore Direct Fund III SLP
41.827 parts sociales ordinaires de classe A1
41.827 parts sociales ordinaires de classe A2
41.827 parts sociales ordinaires de classe A3
41.828 parts sociales ordinaires de classe A4
41.828 parts sociales ordinaires de classe A5
162.390 parts sociales préférentielles de classe B1
162.390 parts sociales préférentielles de classe B2
162.390 parts sociales préférentielles de classe B3
162.390 parts sociales préférentielles de classe B4
162.389 parts sociales préférentielles de classe B5
- Nationwide Private Equity Fund LLC
29.877 parts sociales ordinaires de classe A1
29.877 parts sociales ordinaires de classe A2
29.877 parts sociales ordinaires de classe A3
29.876 parts sociales ordinaires de classe A4
29.876 parts sociales ordinaires de classe A5
115.992 parts sociales préférentielles de classe B1
115.992 parts sociales préférentielles de classe B2
115.993 parts sociales préférentielles de classe B3
115.993 parts sociales préférentielles de classe B4
115.993 parts sociales préférentielles de classe B5
- Gartmore Private Equity III LP
17.926 parts sociales ordinaires de classe A1
17.926 parts sociales ordinaires de classe A2
17.926 parts sociales ordinaires de classe A3
17.926 parts sociales ordinaires de classe A4
17.926 parts sociales ordinaires de classe A5
69.596 parts sociales préférentielles de classe B1
69.596 parts sociales préférentielles de classe B2
69.595 parts sociales préférentielles de classe B3
69.595 parts sociales préférentielles de classe B4
69.596 parts sociales préférentielles de classe B5

142535

Pour réquisition et publication
Halsey Group S.à r.l.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008151259/6762/176.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01159. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Comodot, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 90.900,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 131.365.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue à Luxembourg le 22 octobre 2008

Unique résolution

Le Conseil décide à l'unanimité d'approuver le transfert du siège social de la Société au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Roger Greden / Alain Devresse
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2008151336/565/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

**TPG Sonic V A S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Inversiones Caudal II S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.112.

—
In the year two thousand and eight, on the fifteenth day of October.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

TPG Partners V, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Delaware, USA, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, USA,

duly represented by Ms Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 October 2008.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Inversiones Caudal II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 137112, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 29 February 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 April 2008, number 915 (hereinafter the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "Inversiones Caudal II S.à r.l." to "TPG Sonic V A S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, article 1 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now be read as follows:

"A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TPG Sonic V A S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the par value of the Company's shares from their current par value of one Euro (EUR 1) down to a par value of one Euro cent (EUR 0.01) by dividing the current par value by one hundred (100) and to subsequently increase the number of shares of the Company to one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares.

Accordingly, the Sole Shareholder shall receive one hundred (100) shares for each share held before the reduction of the par value and the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) shall be represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The Sole Shareholder resolves to authorize any lawyer of Arendt & Medernach, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the above mentioned par value reduction.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now be read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each."

Fifth resolution

The general meeting resolves to accept the resignation of Mr Gonzalo Santos and Mr Geoffrey Fink from their duties as class A managers of the Company with immediate effect.

Sixth resolution

The general meeting resolves to grant full discharge to Mr Gonzalo Santos and Mr Geoffrey Fink for the exercise of their mandates as class A manager of the Company.

Seventh resolution

The general meeting resolves to appoint the following persons as new class A managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period of time:

- Mr Gary Douglas Puckett, Manager, born on 19 July 1957 in Texas, USA, with professional address at 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, USA; and
- Mr Ramzi Gedeon, Vice President, born on 19 June 1973, in Beirut, Lebanon, with professional address at 5-7 Carlton Garden, London SW1 Y 5AD.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze octobre,

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A comparu:

TPG Partners V, L.P., une société constituée et régie selon le droit de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Mademoiselle Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 13 octobre 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Inversiones Caudal II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137112, constituée par un acte du notaire soussigné du 29 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 14 avril 2008, sous le numéro 915 (la "Société").

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de "Inversiones Caudal II S.à r.l." en "TPG Sonic V A S.à r.l."

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 1 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination "TPG Sonic V A S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire la valeur nominale des parts sociales de la Société de sa valeur actuelle d'un euro (EUR 1) à un cent (EUR 0,01) en divisant la valeur nominale actuelle par cent (100) et en augmentant ainsi le nombre de parts sociales de la Société à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

L'Associé Unique reçoit par conséquent cent (100) parts sociales pour chaque part sociale qu'il détenait avant la réduction de la valeur nominale et le capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sera représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout juriste de Arendt & Medernach, agissant individuellement, pour faire les modifications nécessaires au registre des parts sociales de la Société afin de refléter la réduction de la valeur nominale mentionnée ci-dessus.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société sera modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de M. Gonzalo Santos et de M. Geoffrey Fink de leurs mandats de gérants de classe A de la Société avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge entière à M. Gonzalo Santos et M. Geoffrey Fink pour l'exercice de leurs mandats de gérants de classe A de la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux gérants de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Gary Douglas Puckett, Manager, né le 19 juillet 1957 au Texas, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 301 Commerce Street, Suite 3300, Fort Worth, TX 76102, Etats-Unis d'Amérique; et

M. Ramzi Gedeon, Vice President, né le 19 juin 1973 à Beirut, Liban, avec adresse professionnelle au 5-7, Carlton Garden, Londres SW1 Y 5AD, Royaume-Uni.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. HOFFMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43217. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008151078/242/130.

(080178630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Nalco Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 126.503.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 53538 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008150076/211/12.

(080177233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Multipartners S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 24.460.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 octobre 2008 que:

1. La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS en sa qualité d'administrateur est acceptée.

2. Est coopté, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Patrick MOINET, licencié en droit, de nationalité belge, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008149614/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09843. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

DUCATIBIS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 71.580.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.11.08.

Ducatibis Holding S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2008152264/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01420. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Scrumlab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 5, rue Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 143.192.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt novembre,

Par devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) BULLSTRODE CONTINENTAL S.à r.l, société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 18496, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, représentée par son gérant Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, demeurant à L-8077 Bertrange, 248, rue de Luxembourg,

2) Monsieur Valerio RAGAZZONI, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I. Dénomination, Siège social, Objet. Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SCRUMLAB S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Grevenmacher.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

La Société a également pour objet l'exploitation d'une agence d'affaires ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-six mille euros (36.000,- €) représenté par trois cent soixante (360) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les termes et conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III. Conseil d'administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

Titre V. Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Grevenmacher, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2009.

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) BULLSTRODE CONTINENTAL S.à r.l., préqualifiée, trois cent cinquante-neuf actions	359
2) Monsieur Valerio RAGAZZONI, préqualifié, une action	1
TOTAL: trois cent soixante actions	360

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de trente-six mille euros (36.000,- €) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 1.700,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont nommés administrateurs:

- Madame Andrea THIELENHAUS, employée privée, née à Cologne (Allemagne) le 25 mars 1963, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

- Monsieur Raymond GATTO, employé privé, né à Charleroi (Belgique), le 1^{er} mars 1950, demeurant à L-8066 Bertrange, 23, rue de la Gare,

- Monsieur Valerio RAGAZZONI, comptable indépendant, né à Lezzeno (Italie), le 16 août 1943, demeurant à L-8077 Bertrange, 248, rue de Luxembourg.

3) Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1). A été nommé comme commissaire aux comptes:

Madame Claudine VAN HAL, employée privée, née à Gand (Belgique), le 11 juin 1949, demeurant à L-5431 Lenningen, 23, rue de l'Ecole.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

5) Le siège social de la Société est fixé à L-6778 Grevenmacher, 5, rue Schaffmill.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Ragazzoni, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C, le 21 NOV. 2008. Relation: LAC / 2008 / 46863. Reçu à 0,50 %: cent quatre-vingt euros (€ 180,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008151054/212/145.

(080178550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Traditio Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 109.961.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 12 novembre 2008

Il a été décidé

de nommer Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, née le 11 mars 1965 à Arlon, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L -1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008152104/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01085. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Cultur'All, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 7.792.

— STATUTS

Les soussignés:

Claudine Bechet-Metz, historienne de l'art, domiciliée à Luxembourg, 10, rue Albert Philippe L-2331, de nationalité luxembourgeoise

Christiane Giovannoni, médiatrice culturelle, domiciliée à Dudelange, 31, rue de la Vallée L-3591, de nationalité française

Véronique Gobert, traductrice, domiciliée à Luxembourg, 117, rue de Merl L-2146, de nationalité française

Michèle Goerens, artiste, domiciliée à Moutfort, 24, rue de Medingen L-5335, de nationalité luxembourgeoise

Jo Kox, directeur administratif, domicilié à Bereldange, 21, rue Neuve L-7239, de nationalité luxembourgeoise

Frederic Mertz, sociologue, domicilié à Arlon, 17, rue des Essarts B-6700 Arlon-Waltzing, de nationalité belge

Alexandra Oxacelay, journaliste, domiciliée à Garnich, 4A, rue Nic. Arend L-8355, de nationalité française

Kristel Pairoux, attachée de presse, domiciliée à Bettembourg 45, rue Charles Jacquinet L-3241, de nationalité belge

Monika Schmidt, chargée de recherche et de formation, domiciliée à Trèves, Gilbertstraße 22, D-54290 Trier, de nationalité allemande

créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et par les présents statuts.

Chapitre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «CULTUR'ALL» association sans but lucratif (asbl). Elle a son siège à Luxembourg.

Art. 2. Reconnaissant que toute personne est «sujet de culture» et a le droit d'être non seulement consommateur mais également acteur culturel, ayant quelque chose à apporter à la communauté, en particulier au pays dans lequel elle vit, l'association a pour objet de:

- sensibiliser la société et les responsables politiques au contenu de l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- promouvoir toute forme de culture et en favoriser l'accès, en particulier l'accès des personnes qui sont éloignées de la culture et qui vivent une situation sociale et / ou économique difficile,
- encourager la participation et l'apport de tous à la vie culturelle, avec une attention particulière aux plus défavorisés et/ ou exclus,
- promouvoir la diversité culturelle et les dialogues interculturel et intersocial
- promouvoir la médiation culturelle et le développement d'une synergie entre politique sociale et politique culturelle.

Elle peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire ou accessoire à son objet.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Chapitre II. - Membres, Admissions, Sorties, Cotisations

Art. 4.

- 1) L'association est composée de trois membres au minimum; les membres choisiront parmi eux les administrateurs.
- 2) Tous les membres s'obligent à verser une cotisation annuelle, à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.
- 3) Les membres peuvent être des personnes privées et / ou des personnes morales; au sein du conseil d'administration ne peuvent siéger que des personnes à titre personnel.
- 4) Peut devenir membre de l'association toute personne qui s'acquitte de la cotisation.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de six mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer sa cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les administrateurs, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100 euros. L'assemblée générale fixera également un montant symbolique pour toute personne désirant devenir membre et dont les ressources sont égales ou inférieures au seuil de pauvreté.

Chapitre III. - L'Assemblée Générale

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est régulièrement convoquée par le conseil d'administration une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait par lettre postale ou, sur demande écrite, par courrier électronique au moins 10 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale et devra mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 12. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si leur objet est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte soit sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution de l'association, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres est présente,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 13. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres par voie postale ou par courrier électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association et signées par un membre du conseil d'administration; elles sont consultables par les membres.

Chapitre IV. Administration

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de deux années par l'assemblée générale sur proposition d'élection par le conseil d'administration. Le conseil d'administration se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que de quatre autres membres au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

La composition du conseil d'administration doit refléter l'objet de l'association.

Art. 15. Les administrateurs ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de six mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si deux tiers des membres au moins sont présents. Tout administrateur empêché peut se faire représenter par un autre administrateur; un administrateur ne peut, lors de toute réunion de conseil, représenter qu'un seul autre administrateur. Toute décision doit être prise à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, la signature de deux membres du conseil en fonction est nécessaire.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activité, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes. Par exception, le premier exercice commence le jour de la constitution de l'association et se termine le 31 décembre 2009.

A fin d'examen, l'assemblée désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires.

Art. 21. La liste des membres du conseil d'administration est complétée chaque année par l'indication des changements au conseil qui se sont produits et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération. Toutefois l'association peut engager, à titre de travail salarié, une ou plusieurs personnes dans le but de réaliser ses objectifs.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Signé: Claudine Bechet-Metz, Christiane Giovannoni, Véronique Gobert, Michèle Goerens, Jo Kox, Frederic Mertz, Kristel Pairoux, Alexandra Oxacelay, Monika Schmidt.

Ainsi fait à Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2008152319/9642/131.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02454. - Reçu 399,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

RCB Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 137.001.

Resolution of an Extraordinary General Meeting by the Shareholders of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Resolution

The Shareholders of the Company RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse L- 2132 Luxembourg.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Arvid Posse.

Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse L- 2132 Luxembourg.

Arvid Posse.

Référence de publication: 2008152309/1369/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09571. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Sensibilisation et Information sur le don de tissus humains asbl ancien Registre Luxembourgeois du don de la Moelle, Association sans but lucratif.

Siège social: Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg F 7.791.

— STATUTS

Entre les personnes physiques

1. Monsieur Bernard ALTMANN, employé de banque, luxembourgeois
13, rue de l'Europe - L-7225 Bereldange
2. Monsieur Claude A. HEMMER, économiste, luxembourgeois
62, rue de l'Europe - L-4390 Pontpierre
3. Docteur François HENTGES, médecin, luxembourgeois
31, rte d'Arlon - L-8009 Strassen
4. Monsieur Robert KANZ, ingénieur-docteur, luxembourgeois
34, rue Schrobilgen - L-2526 Luxembourg
5. Docteur Fernand METZLER, médecin, luxembourgeois
44, rue d'Audun - L-4018 Esch-sur-Alzette
6. Docteur René SCHEIDEN, médecin, luxembourgeois
18, rue Lamboray - L-1951 Luxembourg
7. Monsieur Patrick SEYLER, directeur, luxembourgeois
170, rue des Sept Arpents - L-1149 Luxembourg

Il a été constitué, en date de ce jour, une association sans but lucratif régie par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et par les statuts qui suivent.

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination

«Sensibilisation et Information sur le don de tissus humains asbl ancien Registre Luxembourgeois du don de la Moelle»

Son siège est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale.

Art. 2. L'association a pour objet de sensibiliser, d'informer, de promouvoir et de supporter toute initiative qui a trait au don de tissus humains.

Art. 3. L'association est composée de membres.

Peut devenir membre, toute personne physique désirant participer activement à la vie de l'association et qui est parrainée par deux membres.

La demande d'adhésion pour devenir membre est à adresser au Président du Conseil d'Administration, ci-après qualifié.

La prochaine Assemblée Générale ordinaire décidera de l'adhésion du nouveau membre.

Le nombre de membres ne pourra être inférieur à trois.

Art. 4. Tout membre est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission au Président du Conseil d'Administration.

Est démissionnaire tout membre qui n'aurait pas acquitté sa cotisation annuelle avant la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire.

Art. 5. L'Assemblée Générale se compose de tous les membres ayant rempli leurs obligations vis-à-vis de l'association. Elle se réunit une fois par an en session ordinaire, dans le premier trimestre du calendrier, sur convocation du Conseil d'Administration à faire par lettre ordinaire au moins dix jours avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'Administration sinon par l'administrateur le plus ancien.

L'assemblée Générale prend ses décisions à la simple majorité des membres présents et représentés sauf stipulation statutaire autre: toutefois, elle ne pourra délibérer sur une modification des statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si deux tiers des membres sont présents ou représentés.

Une modification des statuts ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Concernant la modification des statuts, les règles à suivre sont celles prévues par la législation sur les associations et fondations sans but lucratif.

Tout membre a une voix délibérative aux Assemblées Générales.

Les procurations à d'autres membres sont admises à raison d'une représentation par membre présent.

L'Assemblée Générale élit les membres du Conseil d'Administration et fixe le montant de la cotisation annuelle qui ne pourra dépasser le montant de 250 euros (€) par membre.

Art. 6. Le Conseil d'Administration se compose de trois membres au moins, élus par l'Assemblée Générale pour un mandat de trois ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs nécessaires pour traiter des questions en matière de gestion journalière de l'association.

Il représente l'association dans ses relations avec les tiers, signe tous les actes en son nom et peut ester en justice.

Le Conseil d'Administration désignera parmi ses membres le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier.

Art. 7. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou du Secrétaire. Il ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Le Conseil d'Administration prend ses décisions à la majorité absolue, en cas de partage des voix, celle du Président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 8. La vérification de l'état des recettes et des dépenses de l'association devra être faite par un commissaire aux comptes, élu à cet effet par l'Assemblée Générale pour la durée de trois ans.

Le Conseil d'Administration présentera annuellement à l'Assemblée Générale le bilan de l'exercice écoulé, ainsi que le budget prévisionnel sur l'exercice à venir.

Art. 9. L'exercice social commence le 1^{er} janvier pour prendre fin le 31 décembre.

Le premier exercice débutera par exception au jour des présentes.

Art. 10. En cas de dissolution de l'association, l'actif net de celle-ci sera affecté à une autre association ou fondation sans but lucratif poursuivant une activité similaire.

Art. 11. Pour toutes les matières non réglées par les présentes, il est fait référence expresse à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif

Signé: Claude A. Hemmer , Dr François Hentges, Bernard Altmann , Robert Kanz, Dr Fernand Metzler, Dr René Scheiden, Patrick Seyler.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008151658/9234/83.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09245. - Reçu 247,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080178565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2008.

Financière Daunou 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 926.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.245.

En date du 27 juin 2006:

- l'associé PAI Europe IV-A FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a cédé 6 parts sociales à la société Harrison, Keff & Cie S.E.N.C., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, qui les acquiert.

- l'associé PAI Europe IV-B FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a cédé 21 parts sociales à la société Harrison, Keff & Cie S.E.N.C., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, qui les acquiert.

- l'associé PAI Europe IV-B5 FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a cédé 1 part sociale à la société Harrison, Keff & Cie S.E.N.C., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, qui les acquiert.

- l'associé PAI Europe IV-B6 FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a cédé 10 parts sociales à la société Harrison, Keff & Cie S.E.N.C., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, qui les acquiert.

- l'associé PAI Europe IV-B7 FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a cédé 1 part sociale à la société Harrison, Keff & Cie S.E.N.C., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, qui les acquiert.

- l'associé PAI Europe IV-C FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a cédé 8 parts sociales à la société Harrison, Keff & Cie S.E.N.C., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, qui les acquiert.

- l'associé PAI Europe IV-C2 FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a cédé 3 parts sociales à la société Harrison, Keff & Cie S.E.N.C., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, qui les acquiert.

- l'associé PAI Europe IV-D FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a cédé 2 parts sociales à la société Harrison, Keff & Cie S.E.N.C., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, qui les acquiert.

- l'associé PAI Europe IV-D2 FCPR, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, a cédé 1 part sociale à la société Harrison, Keff & Cie S.E.N.C., avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- GCS Co-Invest L.P., avec siège social au 13-15, Victoria Road, GY1 3ZD St Peter Road, Guernesey, détient 1.352 parts sociales;

- PAI Europe IV-A FCPR détient 3.946 parts sociales;

- PAI Europe IV-B FCPR détient 13.941 parts sociales;

- PAI Europe IV-B5 FCPR détient 285 parts sociales;

- PAI Europe IV-B6 FCPR détient 6.958 parts sociales;

- PAI Europe IV-B7 FCPR détient 285 parts sociales;

- PAI Europe IV-C FCPR détient 5.062 parts sociales;

- PAI Europe IV-C2 FCPR détient 2.623 parts sociales;

- PAI Europe IV-D FCPR détient 1.610 parts sociales;

- PAI Europe IV-D2 FCPR détient 519 parts sociales;

- Harrison, Keff & Cie S.E.N.C. détient 53 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Référence de publication: 2008152055/581/53.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08057. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Agit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 53.383.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2008

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Enrica MASSARA, administrateur, demeurant Via Nobel 2 in Oleggio (Italy), de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008149593/655/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06183. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

EGL Renewable Luxembourg AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.989.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

En date du 17 novembre 2008, le Conseil d'Administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter les démissions de

- Monsieur Jean Fell, administrateur de catégorie B

- Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de catégorie B avec effet au 17 novembre 2008,

- de nommer Monsieur Jean-Marc Ueberecken, né le 31 mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, ayant comme adresse 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de catégorie B avec effet au 17 novembre 2008 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009,

- de nommer Monsieur Alexander Olliges, né le 9 septembre 1975 à Bielefeld, Allemagne, ayant comme adresse 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331, Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de catégorie B avec effet au 17 novembre 2008 et à durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

EGL Renewable Luxembourg AG

Signature

Référence de publication: 2008152074/250/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX00926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080179675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

PCAM Issuance S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 143.223.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the first December.

Before the undersigned, Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Stichting PCAM Issuance, a foundation ("Stichting") established under the laws of The Netherlands, having its registered office at 450 Herengracht, 1017 CA Amsterdam, The Netherlands, (the "Shareholder"), duly represented by Mrs. Anja Lakoudi, banker, with professional address at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *in* *variety* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "PCAM Issuance S.A." (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation proposed by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind) and receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto), and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company relating to an issue by the Company of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Company's estate.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euros) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Friday in April of each year at 11.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 12. Meetings of the board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one member not personally physically present at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 7 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the board or of resolutions of the sole director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative

will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. External Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Segregation of assets. If as of any payment date of the assets under a compartment (including a hedging agreement entered into by the Company in connection with a compartment) the total amount of monies received under the assets of that compartment exceeds the payments to be made by the Company under the same compartment, the Board may use the excess amount to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment. The assets allocated to a compartment are exclusively available to (1) the investors in that compartment (the Investors), (2) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and which are provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Transaction Creditors), (3) the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment and which are not provided for in the priority of payments provisions of the relevant issue documentation (the Compartment-Specific Claims Creditors and, together with the Transaction Creditors, the Creditors) and (4), subject to the provisions of the next following paragraph, the creditors whose claims have

not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment and which have not waived their recourse to the assets of any compartment of the Issuer (the Non Compartment-Specific Claims Creditors).

The rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors shall be allocated by the Issuer, on a half year basis in arrears, to all the compartments, on an equal basis and pro rata temporis for compartments created within such half year, where the relevant issue documentation expressly authorises Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the assets allocated to such compartments. Such right of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights.

The Investors and the Creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to the compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Company to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a compartment in respect of which it has Pro Rata Rights, have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Company to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Company, that priority of payment and waterfall provisions will be included in the relevant issue documentations and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

The rights of the shareholders of the Company are limited to the assets of the Company which are not allocated to a compartment.

Art. 24. Prohibition to petition for bankruptcy of the company or to seize the assets of the company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 25. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.

Art. 26. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2009.

The first annual General Meeting will be held in 2010.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR31,000 (thirty one thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR [] ([] euros).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) directors;
2. the following persons are appointed as directors:

- Marco Hirth, directeur, né à Neuerburg le 4 janvier 1971 et ayant son adresse commerciale à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

- Heike Kubica, directrice, née à Lutherstadt le 23 juillet 1974 et ayant son adresse commerciale à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et

- Rolf Caspers, directeur, né à Trier le 12 mars 1968 et ayant son adresse commerciale à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

3. que les mandats de mandat des membres du Conseil d'Administration prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'année 2014; et

4. que l'adresse du siège social de la Société est à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent acte que la présente acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Où l'acte notarial a été dressé en Luxembourg, le jour nommé au début de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue au notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, la dite personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier décembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

Stichting PCAM Issuance, une fondation (Stichting) établie sous les lois des Pays-Bas ayant son siège statutaire aux Pays-Bas à 450 Herengracht, 1017 CA Amsterdam (l'Actionnaire) et ici dûment représenté par Madame Anja Lakoudi, banquier, ayant son adresse professionnelle à 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "PCAM Issuance S.A." (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un associé unique (ci- après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans la documentation relative aux conditions particulières de l'émission proposée par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes) et créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société relatifs à une émission de titres de la Société) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi d'avril de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur restant, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plus d'un administrateur qui n'est pas personnellement physiquement présent lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration résolution circulaire. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés

par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs d'entreprises sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1er janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale

décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Séparation des biens. Si, à toute date où un paiement est dû en relation avec les actifs d'un compartiment (y compris les contrats de couverture passés par la Société en relation avec un compartiment), le montant total des paiements reçus au titre des actifs excède les paiements devant être faits par la Société sous ce compartiment, le Conseil d'Administration peut utiliser le surplus pour satisfaire les créances d'autres créanciers de la Société dont les créances ne peuvent pas être affectées à un compartiment déterminé. Les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition (1) des investisseurs de ce compartiment (les Investisseurs), (2) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment et lesquels sont prévus dans les dispositions ayant trait aux priorités de paiement dans la documentation d'émission pertinente (les Créanciers de Transaction), (3) des créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment et non prévues dans l'ordre de priorité des documents d'émission pertinents (les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et, ensemble avec les Créanciers de Transaction, les Créanciers) et (4), sous réserve des dispositions du prochain paragraphe, des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout compartiment de l'Emetteur (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment).

Les droits des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment doivent être alloués par l'Emetteur, sur base biannuelle et en arrière à tous les compartiments, de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les compartiments créés au cours de cette moitié d'année, sous réserve que la documentation d'émission en question autorise de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux biens alloués à de tels compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata.

Les Investisseurs et les Créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au compartiment contre lequel il a de Droits Pro Rata, ont été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de la Société en vue de recouvrir toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec la Société, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement seront incluses dans la documentation d'émission pertinente et ils acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

Les droits des actionnaires de la Société sont limités aux actifs de la Société qui ne sont pas alloués à un compartiment.

Art. 24. Interdiction d'assigner la société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 25. Subordination. Tous les créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente-et-un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR [] ([] euros).

Résolutions de l'actionnaire

Le comparant susvisé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) administrateurs;
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Marco Hirth, directeur, né à Neuerburg le 4 janvier 1971 et ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

- Heike Kubica, directrice, née à Lutherstadt le 23 juillet 1974 et ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et

- Rolf Caspers, directeur, né à Trèves le 12 mars 1968 et ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2014; et

4. le siège social de la société est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.Lakoudi, Moutrier Blanche.

Enregistré à ESCH A.C., le 02 DEC. 2008. Relation: EAC/2008/14736. Reçu mille deux cent cinquante euros droit fixe: 1.250.-.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME.

Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008151731/272/691.

(080179175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Graphicconsulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008150082/220/10.

(080177085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.